



Plan of Condominium Proposal Summary

File Number: D07-04-19-0008

Date: March 6, 2020

Owner: Mattamy (Rockcliffe) Inc.

Comments due date: April 3, 2020

Address: 50 Hines Rd. Suite 100, Ottawa

Applicant/Agent: Jillian Normand

Phone: 613-831-5144

Address: 50 Hines Rd. Suite 100, Ottawa

Phone: 613-831-5144

Site Location:

245 Squadron Crescent

Description of Site and Surroundings:

The site is within Wateridge Village, once part of the former Canadian Forces Base Rockcliffe. The site is bounded on three sides by Squadron Crescent and by Mikinak Road to the north. North of the site are lands zoned for General Mixed Use and Residential Fifth Density land uses. To the east, townhouses have been approved for development. South of the site lays the Burma Stormwater Pond, and to the west is a planned community park.

Details of Plan of Condominium Proposal:

Establish a common elements condominium for the private road within Block 15 of 4M-1581.

Related Planning Applications:

Application D07-04-19-0007 to create an associated Standard Condominium has been submitted concurrently. Site Plan application D07-12-19-0020 was approved February 11, 2020.

Roadway Modifications:

N/A

Approval Timelines & Authority:

The "On Time Decision Date", i.e. the target date upon which a decision on the application will be rendered by a Manager, Central, within the Planning, Infrastructure and Economic Development Department, via delegated authority, is **May 18, 2020**.

Further Information:

To obtain further information relating to this proposal, e.g., plans, studies and assessments, go to Ottawa.ca/devapps, access the City's Development Application Search Tool, and input the File Number in the "Search" criteria. To view the application, please contact the undersigned planner.



Notification and Submission Requirements:

If you wish to be notified of the decision of the City of Ottawa in respect of the proposed plan of condominium you must make a written request (i.e. return the attached comment sheet) to the City of Ottawa.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting, (meeting date to be determined), or make written submissions to the City of Ottawa in respect of the proposed plan of condominium before the City of Ottawa gives or refuses to give approval to the draft plan of condominium, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the City of Ottawa to the Local Planning Appeal Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting, (meeting date to be determined), or make written submissions to the City of Ottawa in respect of the proposed plan of condominium before the City of Ottawa gives or refuses to give approval to the draft plan of condominium, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Please provide any comments to the undersigned planner by April 3, 2020.

Jean-Charles Renaud

City of Ottawa

Planning, Infrastructure and Economic Development Department

110 Laurier Avenue West, 4th floor

Ottawa, ON K1P 1J1

613-580-2424 ext. 27629

Facsimile: 613-560-6006

Jean-Charles.Renaud@ottawa.ca

Résumé de la proposition de plan de copropriété

N° de dossier : D07-04-19-0008

Date : 6 mars 2020

Propriétaire : Mattamy (Rockcliffe) Inc.

Date d'échéance : 3 avril 2020

Requérant/Représentant :

Jillian Normand

Adresse : 50, ch. Hines, bureau 100,
Ottawa

Adresse : 50, ch. Hines, bureau 100,
Ottawa

Téléphone : 613-831-5144

Téléphone : 613-831-5144

Emplacement

245, croissant Squadron

Description de l'emplacement et du secteur avoisinant

L'emplacement est situé dans le village de Wateridge, qui faisait autrefois partie de l'ancienne base des Forces canadiennes de Rockcliffe. Il est délimité de trois côtés par le croissant Squadron et le chemin Mikinak au nord. Au nord de l'emplacement se trouvent des terrains zonés pour un usage polyvalent général et des utilisations résidentielles de densité 5. À l'est, des maisons en rangée ont été approuvées pour aménagement. Au sud du site s'étend le bassin de gestion des eaux pluviales Burma et à l'ouest, un parc communautaire est prévu.

Détails de la proposition de plan de copropriété

Établir une copropriété d'éléments communs pour le chemin privé dans l'îlot 15 du 4M-1581.

Demandes connexes

La demande D07-04-19-0007 de création d'une copropriété standard associée a été soumise en même temps. La demande de réglementation du plan d'implantation D07-12-19-0020 a été approuvée le 11 février 2020.

Modifications aux chaussées

S.O.

Délais et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c.-à-d. la date limite à laquelle un gestionnaire de programme -Central de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, par voie de délégation de pouvoir, prendra une décision à cet égard, est le **18 mai 2020**.

**Renseignements supplémentaires**

Pour consulter la demande ou toute information ou tout document relatif à ladite demande, veuillez communiquer avec le (la) soussigné(e). Pour consulter la demande ou toute information ou tout document relatif à ladite demande, veuillez communiquer avec l'urbaniste soussigné(e).

Renseignements supplémentaires :

Afin d'obtenir de plus amples renseignements sur cette proposition, c.-à-d. les plans, les études et les évaluations, accédez à l'outil de recherche des demandes d'aménagement à ottawa.ca/demdam et entrez le numéro de dossier dans le champ « Recherche ». Pour consulter la demande, prière de vous adresser à l'urbaniste responsable.

Avis et exigences de soumission

Si vous souhaitez être avisé de la décision de la Ville d'Ottawa concernant la proposition de plan de copropriété, vous devez en faire la demande par écrit (c'est-à-dire vous devez retourner la feuille de commentaires ci-jointe) à la Ville.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique, (date de la réunion à déterminer), ou ne présente pas d'observations écrites concernant la proposition de plan de copropriété à la Ville d'Ottawa avant que cette dernière n'ait adopté ou refusé ladite proposition, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision du Conseil municipal d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique, (date de la réunion à déterminer), ou ne présente pas d'observations écrites concernant la proposition de plan de copropriété à la Ville d'Ottawa avant que cette dernière n'ait adopté ou refusé ladite proposition, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal d'appel de l'aménagement local, à moins qu'il n'existe, de l'avis de celui-ci, des motifs raisonnables de le faire.

Veillez soumettre vos commentaires à l'urbaniste soussigné d'ici le 3 avril 2020.

Jean-Charles Renaud

Ville d'Ottawa

Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique

110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

613-580-2424, poste 27629

Télécopieur : 613-560-6006

Jean-Charles.Renaud@ottawa.ca